



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Dimanche 05 février 2023



## [Commission des finances et du budget \(APN\) : Kassali présente la loi sur la monnaie et le crédit](#)



Les députés s'interrogent sur «les raisons de la non-présentation par la BA des rapports sur la situation économique et financière du pays». Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, jeudi devant la commission des finances et du budget de l'APN, le projet de loi sur la monnaie et le crédit.

## [Gratifiée d'un rapport élogieux par l'institution financière : L'Algérie séduit le FMI](#)

Le Fonds monétaire international a souligné de nombreux points positifs dans l'économie en 2022, mais semble toujours ignorer les efforts consentis dans la diversification. L'évolution de l'économie nationale est positivement appréciée par le FMI. Dans son dernier rapport suite à ses consultations avec les autorités du pays, le gendarme financier du monde relève une nette amélioration des indicateurs économiques tout au long de l'année précédente.



## [Frémissement économique](#)

Une fois n'est pas coutume. Le FMI et la Banque mondiale sont d'accord sur un frémissement économique de l'Algérie. Tous les indicateurs affichent une nette amélioration dans les chiffres de croissance et une reprise dans plusieurs secteurs, soutenue par le lancement de nombreux projets vitaux pour l'économie nationale.



## [Réformes politiques, démocratie responsable et engagement citoyen : Les clés de la nouvelle Algérie](#)

Tout n'est évidemment pas parfait, mais il devient de plus en plus évident que la nouvelle Algérie commence à respirer à partir de la base. Les réformes politiques engagées par le président Tebboune vont au-delà des déclarations d'intention.



## [L'opep+reconduit sa baisse de 2 millions de barils par jour : Le baril ne répond pas](#)

Le Brent de la mer du Nord se dirigeait, hier, à 12h45 vers sa troisième séance de recul consécutif, affichant 81,94 dollars soit 0,23 dollar de moins que la veille. Le suspense n'aura pas tenu en haleine le marché. L'affaire a été pliée mercredi.

## **Le projet de loi sur la monnaie et le crédit devant les députés**

On l'attend comme l'une des solutions les plus aptes à moderniser le système bancaire. Le projet de loi sur la monnaie et le crédit a été présenté par le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, jeudi dernier, devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). M. Kassali a précisé que ce texte de loi abrogeant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, s'inscrit dans le cadre «des réformes initiées par les pouvoirs publics et de la restructuration du système monétaire et financier en Algérie, afin de s'adapter aux derniers développements et de mieux répondre aux exigences de la réforme économique escomptée». Cela devrait renforcer la performance des entreprises économiques et d'encourager l'investissement étranger, en droite ligne du programme du président de la République qui vise à adapter le développement de l'environnement bancaire à la transition économique, financière et technologique que connaît l'Algérie, et à faire face aux défis actuels, a rappelé M. Kassali.

Expliquant que «cette profonde révision» tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives lui permettant d'accompagner les transformations que connaît l'écosystème bancaire, en élargissant ses prérogatives en matière d'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants, en autorisant l'ouverture des bureaux de change et en renforçant le rôle de la Commission bancaire en tant qu'autorité de supervision et en tant qu'instance judiciaire et administrative. Le ministre n'a pas manqué à l'occasion d'évoquer les différentes étapes d'évolution des lois régissant l'activité bancaire en Algérie, qui, a-t-il dit, ont connu plusieurs modifications depuis le début des années 90, pour répondre aux changements économiques et financiers du pays, dont la loi n°12-86 du 19 août 1986, qui a permis l'établissement de règles visant à encadrer l'activité bancaire, notamment en matière de crédit et la loi 10-90 du 14 avril 1990, qui a abrogé la loi de 1986, a consacré, quant à elle, l'indépendance de la Banque d'Algérie (BA) et introduit des systèmes bancaires conformes aux règles de l'économie de marché.

Par la suite, la loi 10-90 a été mise à jour en vertu de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, pour renforcer les conditions de création et de contrôle des banques et institutions financières et mettre en place des mécanismes plus précis de contrôle, d'information et d'alerte. Finissant pas revenir aux dispositions du nouveau projet de loi, « qui permettront aux institutions de renforcer leurs missions organisationnelles et de contrôle, de se conformer aux pratiques des banques centrales et des institutions de contrôle au plan international, et de conforter le processus de relance économique, à travers le renforcement de l'inclusion financière, la diversification des sources de financement de l'économie et le développement du marché financier», a-t-il ajouté.

L'ouverture des bureaux de change sera autorisée

Et, au terme de la présentation du projet de loi en question par le ministre, les membres de la commission ont engagé le débat sur ses dispositions, visant le renforcement de la gouvernance et les prérogatives de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil de la monnaie et du crédit, de la Commission bancaire, des banques et des institutions financières à travers le retour au système de mandat (04 ans) pour l'exercice de la fonction de gouverneur de la Banque d'Algérie et de vice-gouverneurs, renouvelable une (01) seule fois, ce qui confèrera davantage de crédibilité, réalisera la stabilité dans la gestion et une plus grande indépendance de la Banque d'Algérie dans l'accomplissement de ses missions (article 13).L'introduction de nouveaux mécanismes dans la politique monétaire, avec la possibilité de les adapter aux spécificités des opérations bancaires, notamment la finance islamique et la finance verte, des dispositions qui sont à même de garantir une plus grande efficacité de la politique monétaire et d'améliorer sa transition (articles 42 et 43).

La réorganisation de la composante du Conseil d'administration de la Banque d'Algérie et du Conseil de la monnaie et du crédit, à travers l'élargissement de sa composante et des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, pour lui permettre d'accompagner les mutations de l'écosystème bancaire. Ses prérogatives sont élargies à l'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires des services de paiement et des intermédiaires indépendants.Il sera autorisé à ouvrir des bureaux de change (articles 63 et 89). Ainsi que la mise en place d'un cadre juridique pour l'exercice de l'activité relative à la finance islamique, qui consacre, en particulier, la possibilité d'agréer des banques et institutions financières effectuant exclusivement les opérations liées à la finance islamique (articles 70, 71 et 72) et l'introduction de la monnaie numérique de la Banque centrale (article 02), appelée «dinar numérique algérien», qui est développée, mise en circulation, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie, laquelle constituera in fine un soutien à la forme matérielle de la monnaie fiduciaire et un moyen de lutte efficace contre le marché noir de la devise, le blanchiment d'argent ou la fraude fiscale.



### **Economie: Les bons points du FMI à l'Algérie**

Le Fonds Monétaire International(FMI) accorde de nombreux satisfécits à l'Algérie qu'il soutient par des recommandations, après que son Conseil d'administration ait achevé les consultations au titre de l'article IV selon la procédure du défaut d'opposition».

Diffusé le 1er février dernier, le communiqué de ses services affirme en effet, que «la reprise économique s'est renforcée et la croissance du PIB hors hydrocarbures est estimée à 3,2 % en 2022, contre 2,1 % en 2021». L'institution de Bretton Woods a fait ce constat après le retour de la mission qu'elle a envoyée l'année dernière en Algérie pour vérifier l'état des indicateurs macro-économiques dans toutes leurs dimensions et sous tous leurs revers.

Le FMI le fait, rappelle-t-il, conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts qui lui permet de «procéder, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres» et ce, pour «recueillir des données économiques et financières et s'entretenir avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays». De retour au siège, «les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration». Ce dernier arrête ses décisions «selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle», note-t-il. Ces rappels, c'est son Conseil d'administration à Washington qui les a notés dans son rapport sur la mission en question. Le FMI fait ainsi état de performances économique-financières que l'Algérie a enregistrées l'année dernière.

«En 2022, le solde des transactions courantes devrait enregistrer son premier excédent depuis 2013 et les réserves internationales ont augmenté, interrompant leur baisse tendancielle au cours des dernières années. De même, un solde budgétaire aurait été enregistré en 2022 du fait des revenus exceptionnels des hydrocarbures et de la nette sous-exécution des dépenses inscrites au budget», affirme-t-il. C'est «le rebond des cours des hydrocarbures (qui) a atténué les pressions sur les finances publiques et extérieures et la reprise suite au choc de la pandémie semble s'être renforcée», écrit-il. Dans le volet «Évaluation du conseil d'administration», les «administrateurs ont souscrit» que «les perspectives à court terme de l'économie algérienne se sont sensiblement améliorées, portées par le rebond des cours des hydrocarbures». Ils affirment alors que «des excédents extérieurs et budgétaires sont attendus en 2022 pour la première fois depuis une longue période.

#### Une position extérieure plus solide

La position extérieure de l'Algérie en 2022 a été plus solide que le niveau correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables». Les services du FMI, lit-on, «saluent les progrès accomplis en matière de réforme de la gestion des finances publiques et appellent à des efforts supplémentaires pour renforcer le cadre budgétaire».

Et observent que «la mise en œuvre complète de la Loi Organique des Lois de Finance prévue en 2023 constituerait une étape primordiale dans les efforts de modernisation». Ils recommandent cependant, que «pour sauvegarder ces progrès, les projections budgétaires devraient être en ligne avec la capacité d'exécution et l'espace budgétaire disponible.

Les budgets devraient également intégrer des plans de financement complets et transparents et des mesures devraient être prises pour renforcer la gestion de la trésorerie et améliorer la transparence de l'exécution budgétaire». Ils relèvent ainsi, que «les perspectives restent tributaires des prix des hydrocarbures et soumises aux risques liés à un affaiblissement de la conjoncture mondiale et à la volatilité des cours des matières premières». D'autant, ajoutent-ils, que «l'accélération généralisée de l'inflation est devenue un défi considérable pour les politiques publiques». Ils constatent que «l'inflation globale s'est accélérée pour atteindre 7,2 % en 2021 et est estimée à 9,3 % en 2022, son plus haut niveau depuis 26 ans. Malgré les mesures prises par la Banque centrale en faveur d'une gestion plus active de la liquidité, la politique monétaire reste accommodante».

Le FMI aligne alors des «mais» en avertissant que «la croissance devrait ralentir et l'inflation rester élevée à moyen terme. La croissance du PIB hors hydrocarbures devrait se renforcer pour atteindre 3,4 % en 2023 sous l'effet d'une forte augmentation des dépenses budgétaires. Elle devrait ralentir progressivement par la suite pour atteindre 2 % environ à moyen terme». Son autre observation, «le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2023 et enregistrer un déficit croissant à compter de 2024. L'inflation devrait s'atténuer légèrement à 8,1 % en 2023, mais rester relativement élevée à moyen terme. Les perspectives dépendent essentiellement de la trajectoire du prix des hydrocarbures. Des risques favorables pour les perspectives découlent d'une éventuelle hausse des investissements dans le secteur des hydrocarbures et des projets miniers en cours de développement».

Les «oui mais» et les recommandations

La hausse considérable des dépenses annoncée dans le cadre de la loi de Finances pour 2023 pourrait, pense-t-il, «résorber les progrès en matière de réduction du déficit budgétaire depuis 2018, affaiblir la résilience des finances publiques et aggraver les pressions inflationnistes. Il écrit : «les contraintes de financement devraient empêcher la pleine exécution des dépenses annoncées. Toutefois, même une poursuite du faible taux d'exécution des dépenses inscrites au budget pourrait entraîner une détérioration significative du déficit budgétaire. Une rigidité accrue des dépenses et une diminution rapide de l'épargne budgétaire aggraverait la vulnérabilité des finances publiques aux fluctuations des cours des hydrocarbures- avec le risque d'un ajustement brutal en cas de baisse des prix du pétrole- et contribueraient à alimenter l'excès de liquidité, compliquant la conduite de la politique monétaire».

Il ajoute encore que «la trajectoire du déficit à moyen terme comporte également des risques pour la stabilité macroéconomique. La persistance de déficits budgétaires élevés et l'arrivée graduelle à échéance des remboursements de principal dus au titre du financement monétaire passé devraient entraîner des besoins de financement budgétaires élevés à moyen terme». Et «compte tenu de l'exclusion du recours à l'emprunt extérieur par les autorités, le financement de ces besoins entraînerait des pressions significatives sur le système bancaire domestique et présenterait des risques pour la stabilité financière et macroéconomique». Ses services appellent alors «la Banque d'Algérie (BA) à resserrer sa politique monétaire, dès à présent, pour prévenir un éventuel désancrage des anticipations et la persistance d'une inflation élevée». Pour eux, «l'appréciation récente du dinar ne peut se substituer au resserrement nécessaire de la politique monétaire».

Ils recommandent «de relever le taux directeur de la Banque centrale et de reprendre une gestion bien calibrée de la liquidité pour améliorer la transmission de la politique monétaire». Selon eux, «la révision en cours de la loi sur la Monnaie et le Crédit est une opportunité pour renforcer le dispositif de gouvernance de la BA». Mais ils avertissent qu'il faut «interdire formellement le financement monétaire dans la nouvelle loi afin de renforcer l'indépendance de la Banque centrale et sa capacité à agir pour défendre la stabilité des prix». Ils mettent, en même temps, en avant la nécessité d'«un rééquilibrage budgétaire progressif guidé par un cadre fondé sur des règles pour renforcer la résilience des finances publiques et préserver la stabilité macroéconomique à moyen terme».

Le rapport final «dans quelques jours»

En plus d'«un ajustement pour améliorer le déficit primaire hors hydrocarbures et dividendes de la BA de 10 % du PIB hors hydrocarbures par rapport à son niveau de 2022 et jusqu'en 2027». Ils appellent encore à «une réforme des subventions avec renforcement d'une protection sociale ciblée (qui) contribuerait à réaliser le rééquilibrage budgétaire requis, parallèlement à une réforme paramétrique des retraites, une réduction des dépenses d'investissement et la poursuite des réformes fiscales».

Ils proposent également «l'adoption d'un cadre budgétaire, à moyen terme, fondé sur des règles bien calibrées comprenant un plancher d'épargne et une ancre sur la dette brute, pour orienter le rééquilibrage budgétaire, limiter la pro-cyclicité des politiques économiques et protéger les dépenses prioritaires». La diversification des sources de financement permettrait, écrivent-ils, «d'étaler l'ajustement budgétaire sur plusieurs années tout en limitant les pressions sur le système bancaire». Dernière recommandation, «une nécessaire accélération des réformes structurelles pour faire progresser la transition vers un modèle de croissance plus diversifié, résilient et riche en emplois et renforcer davantage le cadre de gouvernance».

Ils considèrent que «les réformes législatives récemment adoptées ou en cours, notamment le nouveau code de l'investissement et les lois relatives à l'auto-entreprenariat et aux énergies renouvelables, pourraient contribuer à créer un environnement plus propice à l'activité du secteur privé». Les services du FMI mettent en garde «contre les risques liés aux mesures strictes de réglementation des importations qui pourraient, notamment, alimenter l'inflation et encourager l'informalité - et recommandent de poursuivre les réformes visant à améliorer l'ouverture commerciale et la compétitivité, notamment les réformes des marchés des produits et du travail». Ils appellent également les autorités «à donner la priorité aux mesures visant à remédier aux lacunes en matière de qualité et de disponibilité des données macroéconomiques» et pensent que «les mesures en cours pour renforcer la gouvernance et réduire les risques de corruption sont les bienvenues et devraient être intensifiées».

L'on rappelle que la mission du FMI dépêchée l'année dernière à Alger, a auditionné entre autres, les ministères, la Banque d'Algérie, la Société civile, le Patronat. Le tout a été sanctionné par un communiqué en octobre dernier. Celui rendu public le 1er février, a été, apprend-on, «rédigé en étroite collaboration avec la Banque d'Algérie. Il est le résumé d'un rapport sur la situation économique et financière du pays que l'équipe du FMI soumet à son Conseil d'administration.» Le rapport final sera diffusé «dans quelques jours».



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **APN : le projet de loi sur la monnaie et le crédit présenté devant la commission spécialisée**

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, jeudi devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi sur la monnaie et le crédit qui tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **Sommet de Dakar: le rôle de l'Algérie dans la réalisation du développement en Afrique salué**

Les participants au 2e sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique ont salué le rôle pivot de l'Algérie en tant que locomotive de développement en Afrique. Le directeur des infrastructures au ministère du transport terrestre du Sénégal, Mamoudou Alassane Camara a déclaré à l'APS en marge des travaux du deuxième et dernier jour du sommet, que l'Algérie est l'un des pays les plus importants du continent africain avec lesquels il est désormais nécessaire de renforcer la coopération à tous les niveaux".



### **Le projet de loi sur la monnaie et le crédit devant la commission spécialisée : Transparence du système bancaire**

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, jeudi devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi sur la monnaie et le crédit, qui tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives.



### Réduction de la facture des importations : Un objectif stratégique

L'augmentation de la production nationale et la diversification de ses articles, démarche qui a été entreprise par le gouvernement ces dernières années, ne visent pas seulement la satisfaction des besoins du marché national même si cette dernière est une priorité. Elle a pour objectif principal la réduction de la facture des importations.

### Demande d'adhésion aux BRICS : L'Algérie est en tête de liste révèle Lavrov

Lavrov : «le groupe BRICS a mis en place des critères et des conditions pour accepter de nouveaux membres, et l'Algérie est assurément en tête de cette liste, compte tenu de ses caractéristiques»

### Révision de la loi sur la monnaie et le crédit : Kassali présente le projet devant la commission spécialisée de l'APN



Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, ce jeudi devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi sur la monnaie et le crédit qui tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives.

## **MARCHÉ NOIR DE LA DEVISE : Les députés appellent à l'éradication pure et simple**

Les députés de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale ont souligné la nécessité de l'élimination du marché noir de la devise qui devient de plus en plus nuisible à l'économie nationale.



## **APN : Kassali présente le projet de loi sur la monnaie et le crédit devant la commission spécialisée**

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, jeudi devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi sur la monnaie et le crédit qui tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives.



## **APN : Le ministre des Finances détaille le projet de loi sur la monnaie et le crédit**

Le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a été présenté, ce jeudi, devant les députés de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, par le ministre des Finances, Brahim i, la nouvelle loi, qui permettrait de s'adapter aux derniers développements et de mieux répondre aux exigences de la réforme économique escomptée.



## **Dr.Abdelrahmi Bessaha, économiste au FMI : « resserrer la politique monétaire »**

Le Conseil d'administration du FMI vient d'adopter le rapport sur l'Algérie dans le cadre des consultations au titre de l'article IV pour 2022. Dans une contribution pour le quotidien El Watan, Dr. Babelrahmi Bessaha, économiste au FMI, préconise des politiques macroéconomiques destinées à « reprendre le contrôle de l'inflation.

## [Kassali présente le projet de loi sur la monnaie et le crédit devant la commission spécialisée](#)

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, jeudi devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi sur la monnaie et le crédit qui tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives.



## [Banques et monnaie digitales, les défis futurs de la Banque d'Algérie : Le projet de Loi sur la monnaie et le crédit fixe les nouvelles règles](#)

«La mise en place d'un nouveau cadre juridique régissant l'activité de la monnaie et du crédit, en application du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visait à adapter le développement de l'environnement bancaire à la transition économique, financière et technologique que connaît l'Algérie, et à faire face aux défis actuels» a indiqué le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, avant-hier, lors de la présentation du projet de loi sur la monnaie et le crédit devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN).



## [Algérie : le marché noir de la devise dans le collimateur des députés de l'APN](#)

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) se prononcent sur le marché noir de la devise en Algérie. L'équipe de Dzair Daily vous en dit davantage à ce propos dans cette nouvelle édition du samedi 4 février 2023.



## [Lutte contre le cash et le marché informel des devises : L'heure des comptes](#)

Jeudi, le ministre des Finances a été interpellé sur le marché informel de change et les solutions que l'Etat compte mettre en place pour y remédier. Le débat refait surface depuis les mises en garde adressées par le chef de l'Etat aux fortunes prospérant hors canal bancaire.

## وزير المالية يكشف عن مضمون قانون النقد الجديد

عرض وزير المالية ابراهيم جمال كسالي، الخميس، على لجنة المالية بالمجلس الشعبي الوطني مشروع القانون النقدي والمصرفي الذي يهدف لتعزيز حوكمة وشفافية النظام البنكي وعلى رأسه البنك المركزي مع توسيع صلاحيات مجلس النقد والقرض.

## محافظ بنك الجزائر منتظر بالبرلمان يوم 14 فيفري: النواب يطالبون وزير المالية بتصفية سوق "السكوار"

شدد نواب لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، على ضرورة إزاحة سوق العملة الصعبة "السكوار"، وبقية النقاط الموازية لبيع وشراء "الدوفيز" عبر الوطن، وجاء ذلك خلال نزول وزير المالية، جمال إبراهيم كسالي، الخميس، لعرض مشروع القانون النقدي والمصرفي الجديد.

## عرض مشروع القانون المصرفي على لجنة المالية بالبرلمان.. كسالي:

إجراءات جديدة لتعزيز شفافية النظام البنكي

□ تنويع مصادر تمويل الاقتصاد وتنمية السوق المالية

عرض وزير المالية إبراهيم جمال كسالي، الخميس، أمام أعضاء لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، مشروع القانون النقدي والمصرفي الذي يهدف إلى تعزيز حوكمة وشفافية النظام البنكي، وعلى رأسه البنك المركزي مع توسيع صلاحيات مجلس النقد والقرض. وأوضح كسالي، خلال الاجتماع الذي حضرته وزيرة العلاقات مع البرلمان بسمة عزوار، وترأسه رئيس اللجنة لخضر سالمى، أن النص الذي يلغى الأمر 03-11 المؤرخ في 26 أوت 2003، المتعلق بالنقد والقرض المعدل والمتمم يندرج في إطار "الإصلاحات التي باشرتها السلطات العمومية، وإعادة هيكلة القطاع المصرفي والمالي في الجزائر بما يتماشى والمنظومة الاقتصادية العالمية لمواكبة المستجدات والاستجابة لمقتضيات الإصلاح الاقتصادي المنشود".

## وزير المالية يكشف أهم التعديلات التي جاء بها القانون النقدي والمصرفي

عرض وزير المالية، إبراهيم جمال كسالي، مشروع القانون النقدي والمصرفي الذي يهدف لتعزيز حوكمة وشفافية النظام البنكي. وعلى رأسه البنك المركزي. مع توسيع صلاحيات مجلس النقد والقرض. وقال وزير المالية كسالي خلال عرضه للمشروع اليوم الخميس، على لجنة المالية و الميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، أن هذا النص الذي يلغي الأمر 11-03 المؤرخ في 26 أوت 2003، المتعلق بالنقد والقرض المعدل والمتمم، يندرج في إطار الإصلاحات التي باشرتها السلطات العمومية و إعادة هيكلة القطاع المصرفي والمالي في الجزائر بما يتماشى والمنظومة الاقتصادية العالمية. لمواكبة المستجدات والاستجابة لمقتضيات الإصلاح الاقتصادي المنشود". ومن شأن هذا أن يعزز أداء المؤسسات الاقتصادية ويشجع الاستثمار الأجنبي. الذي يتطلب تسهيلات في حركة تحويل رؤوس الأموال.

PROJET DE LOI SUR LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

# LA CLÉ DE VOÛTE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

● La loi sur la monnaie et le crédit est une loi majeure pour l'économie nationale ● Le projet gouvernemental sera incessamment promulgué après son examen et le vote par les deux Chambres parlementaires. Il a été présenté par le ministre des Finances, Brahim Djamal Kessali.

Le ministre a précisé que ce texte de loi abrogeant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, tend à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives lui permettant d'accompagner les transformations que connaît l'écosystème bancaire, en élargissant ses prérogatives en matière d'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants, en autorisant l'ouverture des bureaux de change et en renforçant le rôle de la Commission bancaire en tant qu'autorité de supervision et en tant qu'instance judiciaire et administrative, ajoute le ministre. Outre l'élargissement de ses prérogatives, le Conseil de la monnaie et du crédit voit également la «réintroduction» du mandat du gouverneur et des vice-gouverneurs et un réaménagement de la composante de son Conseil d'administration. Un de ses objectifs est la bancarisation des transactions et de capter l'argent circulant dans le circuit informel. Pour cela, le texte prévoit la mise en place du «Comité national des paiements», lequel sera chargé de l'élaboration du projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiement scripturaux et du suivi de sa mise en œuvre,



Brahim Djamal Kessali, ministre des Finances, et Lakhdar Salmi, président de la commission finances et budget de l'APN

après approbation par les pouvoirs publics». En plus du gouverneur de la Banque d'Algérie ou de son représentant, le CNP est composé des représentants «des ministères des Finances, de la Justice, du Commerce, de la Poste et des Télécommunications, du ministère en charge du Numérique, la Direction générale de la Sécurité interne, la Gendarmerie nationale, la Direction générale de la Sûreté nationale, la Banque d'Algérie, d'Algérie-Poste, l'ABEF,

l'organe interbancaire en charge de la monétique, centre monétique interbancaire, deux experts désignés en raison de leur compétence dans le domaine».

Par ailleurs, la Banque d'Algérie peut désormais, en vertu de la nouvelle loi, consentir «une avance» au Trésor public, en cas de crise exceptionnelle et imprévisible, à l'instar de la pandémie de Covid-19. En outre, à travers ce projet de loi, les banques, les établissements financiers ainsi

que les établissements ou organismes de microcrédits «sont tenus d'adhérer à la Centrale des risques et de lui fournir les informations». La Centrale des risques est chargée de recueillir les données d'identification des bénéficiaires de crédits et les données de crédits, notamment la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque crédit. Pour préserver la sta-

bilité financière, ce projet d'amendement prévoit aussi l'introduction de «l'Apport de liquidité d'urgence», en dernier ressort, à une banque solvable faisant face à des tensions temporaires de liquidité. Ce projet de loi prévoit aussi bien l'agrément de banques et établissements financiers exerçant «exclusivement» des opérations de banque relevant de la finance islamique, que la préservation de «guichets» dédiés. Ledit projet prévoit également «la digitalisation des paiements» en introduisant une forme digitale de la monnaie fiduciaire, développée, émise, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie, dénommée «Dinar algérien digital». Ce dernier constituera à terme un appui à la forme matérielle de la monnaie fiduciaire. Par ailleurs, la mission de la Banque d'Algérie en matière de sécurité et surveillance des systèmes de paiement a été étendue aux systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers. Lors du 60<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Banque d'Algérie, M. Taleb, son gouverneur, a affirmé que la BA avait décidé, dans le cadre de la réponse aux incidences économiques et financières dues à la pandémie de Covid-19, de lancer, en juillet 2021, un programme spécial pour le refinancement des banques à hauteur de 2100 mds DA afin d'assurer davantage de liquidité et conforter l'activité économique du pays. R. N.

COMMENTAIRE

## L'intérêt national sans concession

Par Ali Gouissem

L'Algérie est au centre des convoitises internationales. Elle est courtisée de toutes parts. Son emplacement géographique stratégique, ses richesses, particulièrement énergétiques, et son poids régional prépondérant cristallisent tout l'intérêt que lui voue cette communauté étrangère. Il va sans dire qu'à l'heure du grand chamboulement de l'ordre mondial, les principaux courtisans s'avèrent être les grandes puissances continentales. Le conflit russo-ukrainien a bien mis en évidence la persistance de la guerre hégémonique que se livrent ces puissances en question. Si le but de ces principaux blocs concurrents est d'intégrer notre pays dans leurs zones respectives d'influence idéologique, pour d'autres, moins contraignants, leurs sollicitations se résument beaucoup plus en partenariat économique conjoncturel. C'est bien le cas des pays européens qui négocient plus de contrats gaziers pour se soustraire à la crise énergétique mondiale imposée par la rupture des exportations russes causée par le conflit armé avec l'Ukraine. L'Algérie, qui ne prétend pas remplacer les capacités énergétiques du pays de Poutine, entend néanmoins se servir du volume de ses exportations pour financer l'ambitieux programme de développement économique et social prôné par le président Tebboune. La multiplication des ressources financières est la condition sine qua non pour encore soutenir d'autres projets d'intégration et de complémentarité africaine discutés, récemment, lors du deuxième sommet de Dakar au Sénégal. La dimension africaine fait partie intégrante des ambitions économiques nationales. Ce sommet, faut-il le rappeler, est intervenu quelques jours seulement après la tenue de la Foire de la production algérienne en Mauritanie. Ce renouveau économique basé sur le pragmatisme a nécessité une nouvelle vision dont les principes sont consacrés dans les textes de référence de la Constitution de novembre 2022. Les avantages et les garanties entourant l'acte d'investir, aussi bien pour les nationaux que pour les étrangers, attirent de plus en plus de postulants. Les Etats-Unis multiplient les contacts avec notre pays pour en faire un partenaire privilégié dans plusieurs domaines. Ils voient même «d'un bon œil» l'Algérie siéger au Conseil de sécurité de l'ONU avec, en prime, une ligne aérienne directe vers New York pour faire entendre ses idées. Ce soudain regain d'intérêt US coïncide avec les appels du pied de Moscou. Le ministre russe des Affaires étrangères ne tarit pas d'éloges en direction d'Alger. Il trouve que les capacités économiques algériennes placent l'Algérie en première ligne des pays candidats à l'adhésion au Groupe des cinq (BRICS). Ce bloc regroupe les économies émergentes à travers le monde, à l'instar de la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. Dans ce tumulte diplomatique international, le hasard du calendrier prévoit le voyage du président Tebboune en Russie à l'orée du mois de mai prochain. Pour autant, aucune conclusion hâtive ne peut être tirée de ce déplacement présidentiel. A plusieurs reprises, le chef de l'Etat a eu à souligner l'indépendance de la politique étrangère du pays. Il précise que ses principes se basent sur l'intérêt national et sur la réciprocité. Conscient de cette attitude et des convictions immuables, le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a tenu à rappeler, dans une interview, que l'Algérie se respecte et respecte son histoire. En aucun cas, elle ne se laisse dicter sa destinée.

La croissance du PIB hors hydrocarbures devrait se renforcer pour atteindre 3,4 % (FMI)

# L'économie nationale continue de bien se porter

**Le Fonds monétaire international (FMI) a mis en avant, dans son dernier rapport, publié le 1<sup>er</sup> février en cours, les efforts accomplis par l'Algérie en 2022 pour renforcer la résilience de son économie, malgré les effets négatifs de la tempête pandémique (Covid-19) et de la guerre en Ukraine, estimant que «la reprise économique s'est renforcée et la croissance du PIB hors hydrocarbures s'est améliorée à 3,2 % en 2022, contre 2,1 % en 2021».**

Il table ainsi sur une amélioration des perspectives économiques en 2023 (la croissance du PIB hors hydrocarbures devrait se renforcer pour atteindre 3,4 % et l'inflation baisser à 8,1%), recommandant, toutefois à la Banque d'Algérie (BA) de resserrer, dès à présent, sa politique monétaire pour prévenir un éventuel désancrage des anticipations et la persistance d'une inflation élevée. «L'appréciation récente du dinar ne peut se substituer au resserrement nécessaire de la politique monétaire», explique les services du FMI.

Ils ont salué, dans leur rapport, les progrès accomplis en matière de réforme de la gestion des finances publiques, évoquant «la mise en œuvre complète de la loi organique des lois de Finance pré-

vue en 2023 constituerait une étape primordiale dans les efforts de modernisation», et l'adoption du «nouveau code de l'investissement et les lois relatives à l'auto-entrepreneuriat et aux énergies renouvelables pourraient contribuer à créer un environnement plus propice à l'activité du secteur privé», a indiqué le rapport. Il a, également, mis en avant l'importance de la révision de «la Loi sur la monnaie et le crédit» considérée comme «une opportunité pour renforcer le dispositif de gouvernance de la BA «qui devrait, selon les services du FMI, «resserrer sa politique monétaire dès à présent, ainsi relever son taux directeur et reprendre une gestion bien calibrée de la liquidité pour améliorer la transmission de la politique monétaire». Les experts du FMI ont souligné à nouveau la nécessité de l'indépendance de la Banque centrale pour devenir plus crédible et mieux agir sur la stabilité des prix, recommandant l'interdiction formelle du «financement monétaire dans la nouvelle loi afin de renforcer l'indépendance de la banque centrale et sa capacité à agir pour défendre la stabilité des prix». Ils ont appelé, à fournir «des efforts supplémentaires pour renforcer le cadre budgétaire»,

estimant qu'«un rééquilibrage budgétaire progressif guidé par un cadre fondé sur des règles est nécessaire pour renforcer la résilience des finances publiques et préserver la stabilité macro-économique à moyen terme», lit-on dans le rapport.

Il faut procéder, selon les services de cette institution financière internationale, à «un ajustement pour améliorer le déficit primaire hors hydrocarbures et dividendes de la BA de 10 % du PIB hors hydrocarbures par rapport à son niveau de 2022 et jusqu'en 2027».

L'amélioration de l'activité économique en Algérie est de court terme, selon le FMI qui l'explique par «le rebond des cours des hydrocarbures qui a atténué les pressions sur les finances publiques et extérieures et par la reprise suite au choc de la pandémie semble s'être renforcée». Le pays a enregistré en 2022, «son premier excédent depuis 2013 et les réserves internationales ont augmenté, interrompant leur baisse tendancielle au cours des dernières années».

«Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2023 et enregistrer un déficit croissant à compter de 2024», indique le rapport, évoquant le progrès réalisé dans le secteur hors-hydrocarbures qui a aussi connu un progrès significatif et cette tendance haussière devrait, selon le FMI, se poursuivre en 2023 avant de se stabiliser et ralentir en 2024. «La croissance du PIB hors hydrocarbures devrait se renforcer pour atteindre 3,4 % en 2023 sous l'effet d'une forte aug-

mentation des dépenses budgétaires. Elle devrait ralentir progressivement par la suite pour atteindre 2 % environ à moyen terme».

Concernant l'inflation, le FMI table sur une légère baisse «à 8,1% en 2023, mais reste relativement élevée à moyen terme», estimant que «la hausse de l'inflation est un défi considérable, dans un contexte de politique monétaire accommodante». Le Fonds a plaidé pour la réforme des subventions publiques avec renforcement d'une protection sociale, le rééquilibrage budgétaire, et «la diversification des sources de financement qui permettrait d'étaler l'ajustement budgétaire sur plusieurs années tout en limitant les pressions sur le système bancaire».

Il a mis en garde contre les risques de la hausse de la dette intérieure en raison du refus des autorités de recourir au financement extérieur et l'impact de la politique de restriction sur les importations sur le pouvoir d'achat. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) qui a achevé les consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie a insisté dans son rapport sur l'urgence de réduire le cumul du déficit budgétaire, estimant que «la hausse considérable des dépenses annoncée dans le cadre de la loi de Finances pour 2023 pourrait résorber les progrès en matière de réduction du déficit budgétaire depuis 2018, affaiblissant la résilience des finances publiques et aggraver les pressions inflationnistes».

**Samira Takharboucht**





وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger